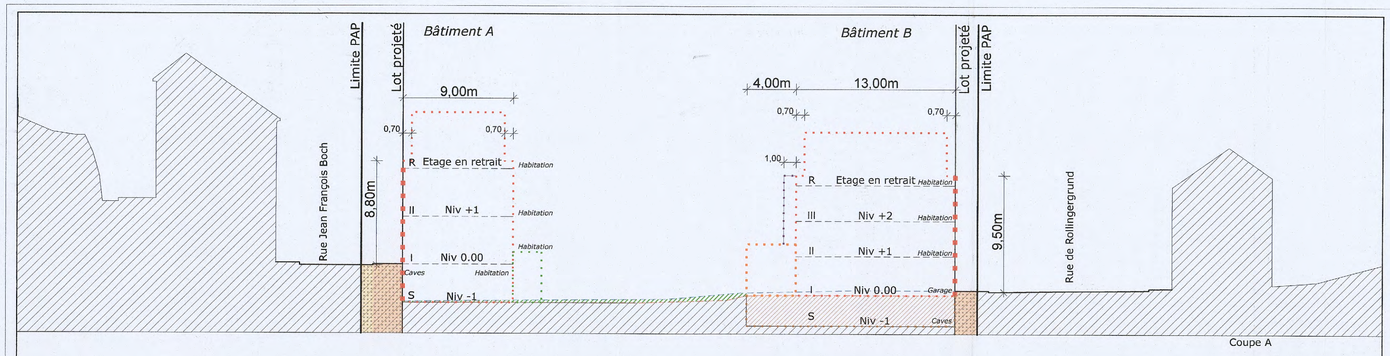

Coupe A

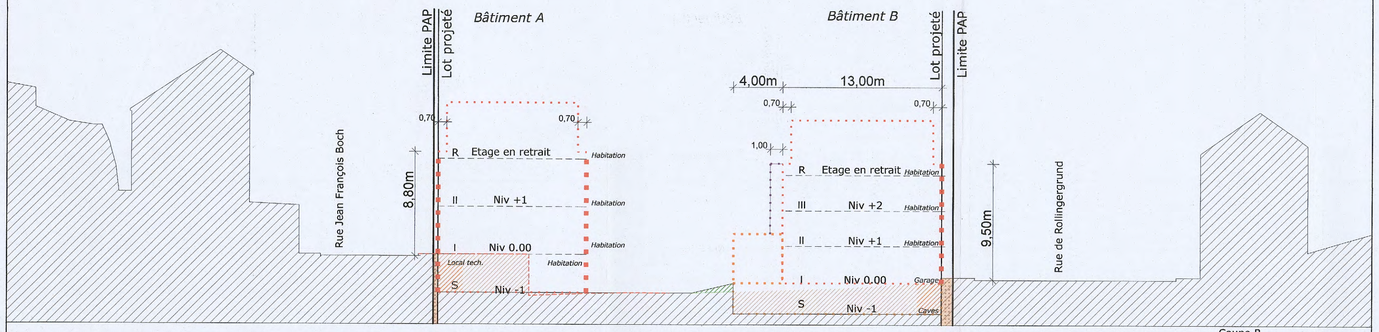

Coupe B

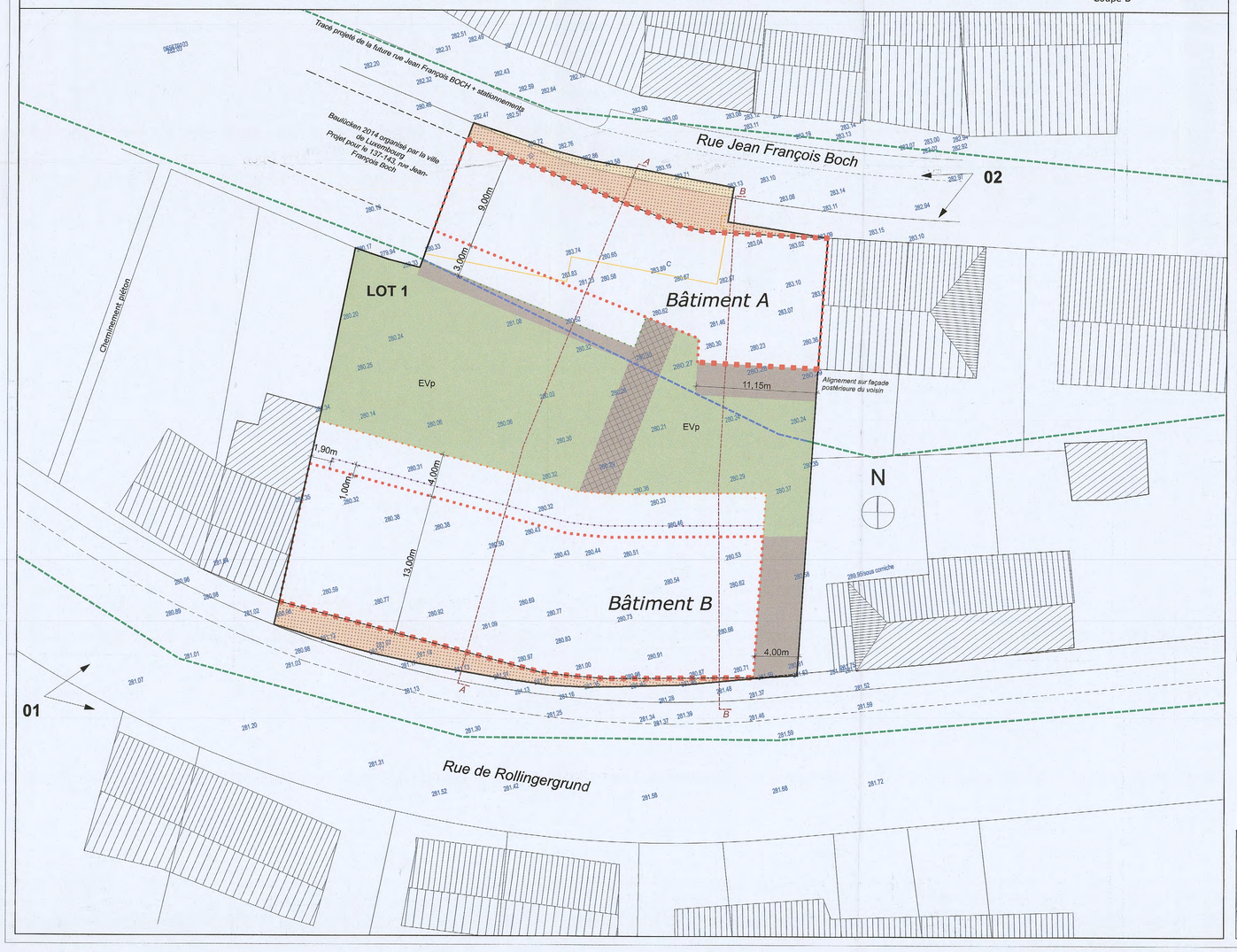

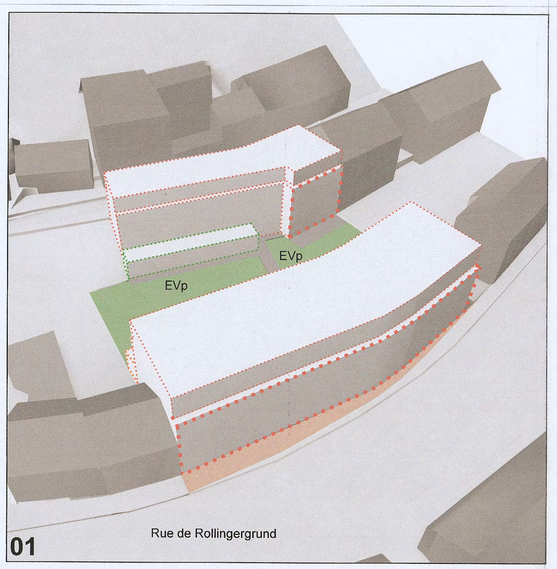

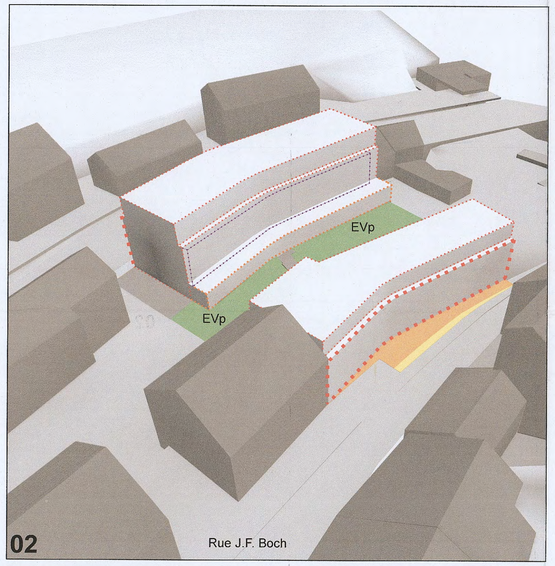

LOT 1		18,86 ares	
0	1121	0	3313
1508	oc	0	20-c
tp	A: ha 8.80m B: ha 9.50m	0	A: II + 1-r + 1-s B: III + 1-r + 1-s

Annexe I : Légende-type du plan d'aménagement particulier

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

	LOT / ILOT				
surface d'emprise au sol [m2]	min.	max.	min.	max.	surface du lot / de l'îlot [ares]
surface du scellement du sol [m2]	max.		min.	max.	surface constructible brute [m2]
type de toiture		max.	min.	max.	type et nombre de logements
type, disposition et nombre des constructions		hauteur des constructions [m]			nombre de niveaux

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux

- I, II, III, ... : nombre de niveaux pleins
- +1,2...R : nombre d'étages en retrait
- +1,2...C : nombre de niveaux sous combles
- +1,2...S : nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

- hc=x : hauteur à la corniche de x mètres
- ha=x : hauteur à l'acrotère de x mètres
- hf=x : hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions

- oc : constructions en ordre contigu
- onc : constructions en ordre non contigu
- x-mi : x maisons isolées
- x-mj : x maisons jumelées
- x-mb : x maisons en bande

Types et nombres de logements

- x-u : x logements de type unifamilial
- x-b : x logements de type bifamilial
- x-c : x logements de type collectif

Formes de toiture

- tp : toiture plate
- tx (y%-z%) : toiture à x versants, degré d'inclinaison
- orientation du faîte

Gabarit des immeubles (plan / coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots

- lot projeté
- îlot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

- min x% : pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- x% y% : pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- x% : pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- EVp : espace vert privé
- EVP : espace vert public
- ADJ : aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

LEGENDE COMPLEMENTAIRE

XXX.XX
Courbes de niveau
Point altimétrique du terrain existant

Gabarit des immeubles (plan/coupes)
Limites de surfaces constructibles destinées au séjour prolongé (uniquement en rez-de-jardin)
Modification des limites de surfaces constructibles pour dépendances

Espaces extérieurs privés et publics
Déblais
Remblais
Espace pouvant être couvert par une construction légère

Infrastructures techniques
Canalisation pour eaux mixtes existant
Canalisation pour eaux mixtes à créer
Canalisation pour eaux mixtes à supprimer

Référence : 17777/PA1/26C
Le présent document appartient à ma décision
du : 16/10/2018
Le Ministre de l'Intérieur
Dan KERSCH

appartient à la délibération
du conseil communal
du 14 décembre 2018
référence n° 82A/2016/3

	22.03.2017	Approbation du Ministère de l'intérieur
	11.11.2016	Modification suite à l'avis de la Cellule d'évaluation
	10.06.2016	Dépôt du dossier PAP à la Ville de Luxembourg

Projet : Modification ponctuelle - Procédure allégée

PAP Scarabée

135, rue Jean François BOCH,

Maître d'Ouvrage :
SCARABEE S.A.
44, Avenue Guillaume
L-1650 LUXEMBOURG

Signature du Maître d'Ouvrage :

Adresse chantier :
135, rue Jean François Boch L-1244
LUXEMBOURG

Signature de l'Architecte :

CFA SARL
Christophe Felten architecte
38 Rangwee
L-2412 Luxembourg
tel +352 271 160 40
fax +352 271 160 41
www.cfarchitectes.com
info@cfarchitectes.com
CFARCHITECTES

Références cadastrales :

Commune :	L-1244 LUXEMBOURG
Section :	RA de Rollingergrund
Numéro :	33/4691-33/4692-33/4693

date : 14/09/2018

Echelle : 1.250

Stade : Demande d'autorisation

Titre : Partie graphique

Modification du PAP Scarabée

Numéro de plan : **A.01**

Tous les garde-corps hauteur 100m. Toutes les dimensions des parties portantes sont à déterminer par l'ingénieur. Toutes les cotes sont à vérifier par l'entreprise!
Ce plan ne peut être reproduit même partiellement sous quelque forme que ce soit sans autorisation de l'auteur